



Tarbes le 3 juin 2015

Opération « Lutte contre le vol de véhicules » Contrôles coordonnés Police Gendarmerie mercredi 3 juin 2015

160 véhicules contrôlés
une dizaine infractions relevées

Le contexte

Le département des Hautes-Pyrénées n'est pas épargné par le phénomène.

Pour lutter contre ce fléau, un **plan départemental de lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées** a été cosigné le 5 décembre 2014 par la Préfète et le Procureur, déclinaison locale du plan national du Ministre de l'Intérieur en date du 2 octobre 2014.

Il s'articule autour de **2** axes majeurs :

- des mesures préventives et dissuasives

- mise en place d'actions de communication préventives
- mobilisation des professionnels de l'automobile
- renforcement de la formation des policiers et des gendarmes dans les techniques de recherche d'identification

- des mesures opérationnelles et répressives

- organisation de contrôles conjoints police / gendarmerie spécifiques
- intensification de la recherche de véhicules et d'accessoires volés
- mise en place d'une cartographie des lieux de commission des faits
- favorisation des échanges d'informations inter-services

Ce plan fait l'objet d'un suivi régulier lors des états-major de sécurité.

Le bilan

Au niveau **national**, les vols de véhicules sont en augmentation de **+2 %**

Au niveau **départemental**, sur les 5 premiers mois de l'année 2015 (1/1 au 31/5), on constate une augmentation importante (à relativiser car petits chiffres)

- vols automobiles : 90 faits, contre 65 en 2014, soit **+ 38,46 %**
- vols à la roulotte et accessoires : 491 faits, contre 427 en 2014, soit **+ 14,99 %**

Pour rappel, en 2014, la tendance annuelle départementale était déjà orientée à la hausse :

- vols automobiles : 192 faits en 2014, contre 170 en 2013, soit **+ 12,94 %**
- vols à la roulotte et accessoires : 1066 faits en 2014, contre 1005 en 2013, soit **+ 6,07 %**

- Les vols à la roulotte sont des **vols d'opportunité**. C'est pourquoi chaque propriétaire de véhicule doit éviter de faciliter la commission de ces faits en laissant des effets visibles.

- Les vols de véhicules concernent surtout des véhicules d'ancienne génération plus faciles à dérober que les véhicules plus modernes.

- Les vols de véhicules de nouvelle génération sont par ailleurs souvent commis dans les cours de maison au moyen des clés dérobées dans le domicile ou bien devant des commerces, moteur tournant, alors que les victimes font leurs courses.

- Une prévention des vols de véhicules et vols roulotte est engagée, notamment par des remises de **flyers**

Ces opérations sont une déclinaison du volet préventif du plan départemental qui permet d'en appeler à la **vigilance citoyenne**. Ces opérations de communication préventives sont majoritairement effectuées :

- sur les parkings des sites touristiques (lacs, départs de randonnée) ;
- à la Toussaint aux abords des cimetières ;
- à proximité de certains événements sportifs ou culturels (exemple en bordure des cours d'eau lors de l'ouverture de la pêche) ;
- sur les parkings des aires d'autoroutes ;
- sur les aires de covoiturage.

Sur les aires d'autoroute ainsi que les aires de covoiturage, les faits relevés justifient la présence de points de contrôles, avec positionnement d'un **véhicule LAPI** (lecture automatisée de plaques d'immatriculation)

Ce véhicule permet ainsi aux forces de l'ordre d'être alertées sur la présence de véhicules volés mais également de véhicules signalés dans le cadre d'affaires judiciaires.

- Le vol des véhicules n'étant pas toujours une fin en soi, leur trafic sert également à financer **d'autres activités illicites**. Cette criminalité liée aux véhicules est le fait de délinquants isolés en recherche de profit rapide ou d'équipes structurées, nationales ou étrangères.

- Le département **n'est pas concerné** par le **vol à la portière** (ouverture spontanée de portière), le **car jacking** (vol de véhicule avec violence) ni le **home jacking** (vol de véhicule dans une habitation).
